



PREFECTURE DE LA VIENNE

**FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE
(FISAC)**

**Aide exceptionnelle Tempête XYNTHIA
27 et 28 février 2010**

DOSSIER D'AIDE AUX COMMERCANTS ET ARTISANS SINISTRÉS

Je soussigné,

sollicite une aide exceptionnelle, à la suite des intempéries des 27 et 28 février 2010, au titre du « FISAC – TEMPETE XYNTHIA »

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE :

NOM et prénom du dirigeant :

Dénomination :

Activité :

N°registre du commerce :

N°registre des métiers :

Code APE :

Nombre de salariés :

Montant du dernier chiffre d'affaires annuel :

(le dernier chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 1 million d'euros HT pour obtenir cette aide)

Adresse :

Arrondissement :

N°téléphone :

N°télécopie :

Courriel :@.....

Nom et adresse de votre compagnie d'assurances :

Nom et adresse de votre banque :

.../...

II – MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES A LA RESTAURATION DES LOCAUX ET DE L'OUTIL DE TRAVAIL ET PERTES D'EXPLOITATION POUR LESQUELLES L'AIDE EST SOLLICITÉE

Nature des dégâts professionnels	Montant des dépenses d'investissement et des pertes d'exploitation H.T.	Montant de l'indemnisation de l'assurance H.T.	Reste à la charge de l'entreprise
IMMOBILIER (travaux de réfection)			
MATÉRIEL, MOBILIER ET OUTILLAGE			
<i>Total</i>			
PERTES D'EXPLOITATION (reconstitution du stock, par exemple)			
TOTAL GENERAL			

III – AIDES DEMANDÉES OU ACCORDÉES

Si vous avez fait des demandes d'aides auprès d'autres organismes au titre des dommages subis par la tempête, veuillez remplir le tableau ci-après en précisant les montants des travaux, du matériel et outillage et des pertes d'exploitations pour lesquels ces aides ont été sollicitées.

Organismes saisis	Montant des travaux	Montant du matériel et de l'outillage	Montant des pertes d'exploitation	Montant des aides	
				demandées	accordées
Conseil Régional					
Chambre consulaire (précisez le nom)					
RSI					
FISAC					
AUTRES (à précisez)					
TOTAL					

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, CONTACTER :

Madame Cécile PAILLAT : cecile.paillat@dqfip.finances.gouv.fr

N°téléphone : 05.49.37.05.88 ou 89

Préfecture de la Vienne

N°de téléphone : 05.49.55.70.00